

LES PAREMENTS DE MAÇONNERIE



Avenue Turcotte

CARACTÉRISTIQUES

Dans le Vieux-Vanier, un certain nombre de maisons sont revêtues de maçonnerie (pour les revêtements légers, voir fiche n° 3).

Cette fiche vise à informer principalement sur le parement que l'on retrouve sur les bungalows, les maisons à combles habitables, les maisons à deux étages, les maisons boomtown et les plex du Vieux-Vanier.

Le parement extérieur d'une maison a une fonction esthétique des plus importantes. Selon que son aspect est négligé ou soigné, il peut amoindrir ou ajouter à la valeur de la propriété. Il importe donc de choisir des matériaux de qualité et des couleurs indémodables, mais aussi de porter une attention particulière aux détails décoratifs.

Le traitement architectural des différentes faces d'une maison est soumis à une certaine hiérarchie. En principe, on accorde plus d'importance à la façade principale et à celles qui donnent sur la rue. Les matériaux y sont de qualité et les détails plus raffinés.

LES BUNGALOWS sont généralement revêtus de pierre ou de brique, parfois d'une combinaison des deux, et leurs pignons sont recouverts de planches de bois souvent posées en diagonale.



LES MAISONS À COMBLES HABITABLES ET LES MAISONS À DEUX ÉTAGES À TOIT EN PENTE revêtues de planches de bois posées à l'horizontale ou de bardeaux de bois sont généralement plus anciennes. Dans le cas des nouvelles constructions de ce type, les murs extérieurs sont revêtus en bonne partie de maçonnerie.



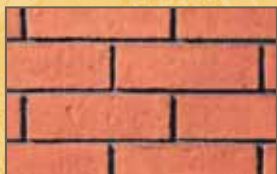
LES MAISONS BOOMTOWN ET LES PLEX sont généralement recouverts soit de matériaux légers, soit de brique, soit d'une combinaison des deux.



APPAREILS DE MAÇONNERIE

Le **parement de maçonnerie**, constitué d'une seule épaisseur de briques ou de pierres attachées à une structure porteuse en bois se distingue du **massif de maçonnerie**.

Appareils de maçonnerie que l'on retrouve le plus souvent dans le Vieux-Vanier :



Appareil de brique en panneresse : la grande dimension des briques est parallèle au mur.



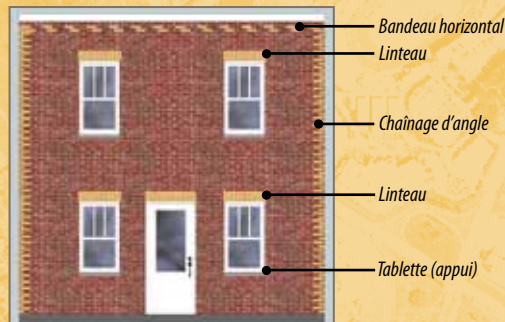
Appareil de pierre à assises irrégulières



Appareil de pierre à assises régulières

DÉTAILS DÉCORATIFS

Utilisées seules ou combinées, la brique d'argile et la pierre naturelle offrent de nombreuses possibilités d'agencements de couleurs ou de textures. Parfois également, les jeux de retraits et d'avancées de briques ou de pierre donnent du caractère à chaque maison.



BANDEAU : formé de briques (soit de couleurs différentes, soit de jeux de retraits et d'avancées) ou d'insertions de pierres ou de béton.

LINTEAU : partie supérieure d'une ouverture soutenant la maçonnerie, généralement formée de « briques en soldat »; peut également être en pierre ou en béton.

CHAÎNAGE D'ANGLE : disposition de briques ou de pierres aux coins des murs pour les renforcer et éviter l'écartement.

TABLETTE : appui de pierre ou de béton ou parfois de bois, installé au bas des fenêtres.

DÉTAILS DÉCORATIFS À ÉVITER

L'APPUI réalisé en briques disposées en boutisse (perpendiculaires au mur) est déconseillé : les joints sont exposés aux infiltrations d'eau.

LES FAUSSES CLÉS DE VOÛTE couronnant les moulures des ouvertures en aluminium ou en PVC sont incompatibles avec l'architecture du Vieux-Vanier et sont également à éviter.

MODIFICATION OU AJOUT

Pour la modification ou l'ajout de sections de murs, il est recommandé d'agencer les teintes, les formats et les textures des différents matériaux tout en portant une attention particulière aux détails décoratifs de manière à créer un ensemble homogène.

En général, il est préférable de s'en tenir à un maximum de trois matériaux de revêtement en s'assurant que la composition de l'ensemble soit harmonieuse.



Le 428-430 de la rue Chabot, offre un bon exemple de combinaison d'un parement de maçonnerie et d'un revêtement léger.

REMPACEMENT

En règle générale, il est toujours préférable de conserver le parement de maçonnerie d'origine et de ne remplacer que les sections endommagées en utilisant les mêmes formats, textures, couleurs, modes d'assemblage et profils de joint.

LE REGARNISSAGE DES JOINTS DE MORTIER DÉTÉRIORÉS OU ÉVIDÉS (rejointoiement) est l'opération de remplacement la plus courante effectuée sur un parement de maçonnerie.

REJOINTOIEMENT À ÉVITER

LE JOINT DÉBORDANT OU « BAVEUX » est fortement déconseillé parce qu'il retient l'eau et fragilise la maçonnerie. Il est préférable de lisser le mortier (à angle droit ou en creux) entre chacune des briques.



LE REMPLACEMENT INTÉGRAL DES BRIQUES OU DES PIERRES n'est à envisager que lorsque le parement est trop détérioré pour être conservé. Si ce type d'intervention est inévitable, il est recommandé d'utiliser des briques ou des pierres identiques à celles d'origine tout en veillant à conserver, à rétablir ou à reproduire les jeux de couleurs et les éléments décoratifs de qualité.

MATÉRIAUX ET COULEURS

Les matériaux de remplacement à privilégier sont la brique d'argile et la pierre naturelle.

Cependant, en raison de son prix abordable, le béton imitant la brique ou la pierre est très populaire comme parement pour l'ensemble des murs ou encore comme élément décoratif ou d'insertion.

BRIQUE D'ARGILE : à base d'argile cuite au four. Matériau noble, durable et indémodable, la brique d'argile traditionnelle mesure 20 centimètres (environ 8 pouces) sur 10 centimètres (environ 4 pouces) sur 6 centimètres (environ 2 ¼ pouces). Elle se distingue par ses dégradés de rouge, d'orangé et de jaune. Plus la brique est cuite, plus la couleur est foncée.

PIERRE NATURELLE : pierre des champs ou moellon brut de grès ou de calcaire extrait de carrières (détails fins en granit ou en marbre). Matériau noble et durable.

BRIQUE OU PIERRE DE BÉTON : béton imitant la brique d'argile ou la pierre naturelle par le format, la couleur et la texture.

MATÉRIAUX À ÉVITER

LE BÉTON BRUT OU DE COULEUR FANTAISISTE (rose, bleue, noire, etc.) est déconseillé dans le Vieux-Vanier. Il est préférable de choisir des couleurs et des formats qui imitent ceux de la brique d'argile ou de la pierre naturelle.



Brique de béton rose, appui de briques en boutisse à éviter.

Avant d'entreprendre des travaux de rénovation ou de construction, informez-vous auprès de votre arrondissement afin de vous assurer que votre projet respecte la réglementation en vigueur.

Division de la gestion du territoire
Arrondissement des Rivières
330, rue Chabot
Québec (Québec) G1M 3J5

Téléphone : 418 641-6002

www.ville.quebec.qc.ca/publications/arrondissements.aspx